

Granulat 10 mg pour suspension orale, 28 sachets, lot REEH

## Rappel par précaution de lots de Nexium® Granulat 10 mg

Madame, Monsieur,  
Grünenthal Pharma AG, en concertation avec Swissmedic, rappelle le lot REEH du médicament Nexium®, granulat 10 mg pour suspension orale, 28 sachets, par précaution, jusqu'au niveau du commerce de détail (médecins, pharmaciens, hôpitaux).

Les autres formes galéniques de Nexium® (Nexium® comprimés MUPS® ou Nexium® i.v. Préparation pour injection/perfusion) ne sont pas concernées par ce rappel.

### Motif du rappel

Grünenthal Pharma AG rappelle le lot REEH du produit Nexium®, granulat 10 mg pour suspension orale, 28 sachets par mesure de précaution, car il ne peut être exclu que la notice d'emballage (les informations pour le patient) manque dans certains emballages et/ou que certains sachets manquent.

Selon nos investigations, aucun autre lot de Nexium®, granulat 10 mg pour suspension orale, 28 sachets, n'est concerné par ce problème.

Le contenu des sachets ne présente aucun défaut et peut être utilisé sans risque.

### Mesures pour nos clients

Nous vous remercions de vérifier immédiatement votre stock et de mettre toutes les boîtes du lot mentionné ci-dessus à part et de ne plus les livrer ni les remettre. Veuillez nous retourner les boîtes concernées **avant le 15 septembre 2020** en utilisant la méthode de livraison inversée. Si vous avez acheté le produit concerné auprès d'un grossiste, nous vous remercions de retourner les boîtes concernées à ce grossiste.

### Avoirs

Vous recevrez un avoir pour les marchandises retournées.

Pour toute question concernant les retours, les remplacements et les avoirs, veuillez contacter notre bureau de commande par téléphone au 055 647 37 37 ou par e-mail: [order.ch@grunenthal.com](mailto:order.ch@grunenthal.com).

### Questions médicales

Pour toute question d'ordre médical, veuillez contacter notre service médical par téléphone au 055 647 31 68 ou par e-mail: [info.ch@grunenthal.com](mailto:info.ch@grunenthal.com).

### Déclaration d'effets indésirables du médicament (EIM)

Pour déclarer des effets indésirables du médicament (EIM), Swissmedic recommande d'utiliser le portail d'annonce développé à cet effet. Avec le système électronique Vigilance (EIViS), les EIM peuvent être enregistrés directement ou en téléchargeant un fichier xml. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur [www.swissmedic.ch](http://www.swissmedic.ch) → Médicaments à usage humain → Surveillance du marché → Pharmacovigilance.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ce désagrément et nous vous remercions par avance pour votre soutien et votre compréhension dans le cadre de ce rappel.

Cordialement

Grünenthal Pharma AG

Country Manager, MSc ETH

Responsable technique spécialisée

Dominique Jagmetti

Nina Labhart Meuli